La veuve condamnée 13.1.17 à dix années de prison

Assises L'avocat général avait requis 14 ans contre Mireille Ayala qui avait abattu son mari en 2014 à Rousson.

vant que la cour ne parte délibérer, Mireille Ayala, ajuste ses lunéties et fit un bout de papier d'une main tremblante. Elle s'adresse à son fils qui est sur le banc des parties civiles. « Franck, je n'oublierai jamais ce geste qui t'a rendu malheureux. Je sais que cette blessure restera au fond de toi toute ta vie. C'est pour moi aussi, une cicatrice indélébile. Je regrette ce geste de tout mon cœur. Je te demande mille fois pardon ». La septuagénaire se rassied.

La présidente Perrin rappelle aux jurés les contours de l'intime conviction puis la cour se retire dans la salle des délibérés. Avant-dernier acte de cette tragédie familiale. Un peu plus tôt dans la matinée, l'avocate de la partie civile, avait exprimé l'immense désarroi de ce fils qui a perdu ses deux parents lors du drame. L'un est mort, l'autre est en prison.

Pas de tir accidentel

Dans la foulée, l'avocate générale, Frédérique Rouchon-Lemetter se lève pour son réquisitoire au terme duquel elle réclame 14 ans de réclusion criminelle. Mais avant de requérir, la magistrate a pris soin de revenir sur le contexte familial d'un couple miné par une relation conflictuelle, reprenant même le terme de «conjugopathie» évoqué par un expert. L'accusation égrène aussi les problèmes de cette femme et son trouble dépressif qui n'a pas, souligne-t-elle, d'incidence en termes de responsabilité pénale. La magistrate rappelle que l'accusée est allée prendre le fusil dans une



■ Hier, à l'issue du verdict.

Photo H. R.

chambre, puis a pris les cartouches qui se trouvaient dans l'autre chambre. « Elle met les munitions dans l'arme » puis tire sur son mari qui se trouve dans la salle de bains.

Pour le ministère public, il ne peut y avoir de tir accidentel comme l'a confirmé l'expert en balistique, Alain Artuso (dont les avis font autorité dans toute la France). L'avocate générale s'arrête un instant sur les premières déclarations de Mireille Ayala qui a prétendu devant les gendarmes que son mari lui avait d'abord tiré dessus. Ce qui s'est révélé faux. Pour l'accusation, ce mensonge en dit long sur la mentalité de l'accusée qui aurait dû dire immédiatement la vérité. Reste que la septuagénaire a ensuite es-

sayé de se donner la mort avec le fusil et s'est tirée une balle qui lui a arraché le scalp. Ce qui a nécessité par la suite une greffe et une opération de reconstruction de chirurgie esthétique, indiquera la défense. Mais pour le ministère public, Mireille Ayala doit rester derrière les barreaux pendant 14 années. La défense accuse le coup. Me Magali Fiol insiste sur la dépression de cette femme. « Elle s'est sacrifiée pour son foyer ».

Tourments du quartier des femmes

L'avocate demande aux jurés de se mettre dans la peau de l'accusée qui partage la vie de son mari depuis 50 ans. «Il a suffi d'un rien, d'un regard, d'un rictus » pour provoquer le passage à l'acte, explique l'avocate. Même analyse pour Me Florence De Prato qui interpelle les jurés leur disant que cette femme pourrait être leur mère ou leur grand-mère. Exemples à l'appui, elle assure que ce type d'affaires touche tous les milieux sociaux, de l'ouvrier au bourgeois. «Personne n'est à l'abri d'un tel drame ». Elle conteste ensuite la comparaison avec l'affaire Sauvage qui a tant défrayé la chronique. S'agissant de la peine, elle exhorte les jurés à ne pas être trop répressifs contre cette grand-mère qui connaît déjà les tourments du quartier des femmes depuis son placement en détention provisoire en 2014. «N'ayez pas peur d'être courageux dans ce que vous pensez». Au terme d'un délibéré d'environ trois heures, Mireille Ayala a été condamnée à 10 ans.

> HOCINE ROUAGDIA hrouagdia@midilibre.com

E: LA GENDARMET HE DE LA CARTE BLEUE



L'ex-gendarmette est soupçonnée d'avoir escroqué quelques-uns de ses amis en leur Bandiéra, président du tribunal correctionnel 4X4 de luxe acheté à crédit- pour récupérer un surance en brûlant elle-même sa voiture -un volant de l'argent ou en se servant de leur mais qui n'en fait pas plus de 30- comparaît ancienne gendarme de la brigade de Marguerittes. Un corp pulpeux, des cheveux peu mordu la ligne continue" peu d'argent. numéro de carte bleue et sa compagnie d'aspour escroquerie et abus de confiance. décorés de cils interminables, la dame -40 ans, bruns fraîchement lissés, de grands yeux bleus de Nîmes, ouvre le procès de Christelle, Vendredi 20, c'est ainsi que Jean-Pierre représentante de l'ordre public, a quelque "Il semble que la militaire que vous étiez,

J'ai la maladie de la carte bleue"

une belle voiture, tout ce qui me faisait envie.

Christelle baisse la tête et plaide la pathologie : "rien de particulier, j'ai jeté cet argent par les fenêtres. J'achetais des vêtements, des bijoux,

78 000 €. "J'étais fou amoureux d'elle, explique cet homme grand, mince, plutôt beau garçon. A Serge, un ami, elle emprunte près de pagnon et venir me rejoindre à Toulouse, que Elle m'a fait croire qu'elle allait quitter son com-

Pendant quatre ans, de 2004 à 2008, Serge lui prête de l'argent sans compter. "Elle n'avait qu'à demander, je la trouvais tellement belle et

nous allions vivre ensemble. Je l'ai crue

plus tard, Christelle le poursuit devant le tribuelle en mai 2008 m'avait ruiné, pour manger, je faisais les pou-belles". Tout amoureux qu'il est, Serge n'a d'autre solution que de déposer plainte contre gendarmerie, raconte Serge, des sanglots dans mon salaire consentie par mon supérieur à la profite pour faire main basse sur 320 € qu'il tient rangés dans un tiroir "une avance sur moi", raconte Serge. Au passage, la belle en reconnaissance de dette afin de l'utiliser contre s'est introduite chez moi pour voler la fausse 21000 € qu'il ne lui doit pourtant pas. "Elle nal d'Instance de Nîmes et lui réclame les la voix. Cet argent, c'était pour me nourir. Elle

En 2007, quand Serge est à sec, Christelle trou-Voiture

ve une solution pour, selon ses termes à l'au-

rance en quatre ans, que faisiez-vous de tout cet argent ?", interroge le magistrat. Devant ses

interroge le magistrat. Devant ses

luges, et à moins d'un mètre de ses victimes,

et plus de 9 000 € à votre compagnie d'assu-

78 000 € à l'un, 10 000 € à une autre

noir. Vous n'avez pas honte?", s'indigne la vice-procureur Pascal Pallau. En réalité, Christelle a agresser et voler son 4X4 de luxe. "Vous êtes dience, se "refaire un peu de trésorerie". La gen-darmette dépose plainte et prétend s'être fait Pour Florence De Prato, l'avocate de Christelle, "cette femme est malade. Malade comme le cont les inverse de cacino II lui fallait touioure me Lucie. Je l'adorais. Moi j'avais quelques sous de côté alors je lui ai tout donné". Jusqu'à ses emprunte de l'argent. "Près de 10 000 €, affir*garantie, comme par hasard",* remarque Pascale Toulouse. "Trois semaines avant la fin de la étant grands, l'un de type maghrébin et l'autre allée jusqu'à décrire vos agresseurs comme pour payer ses factures. numéros de carte bleue dont Christelle se sert Enfin à Lucie, sa meilleure amie, Christelle Christelle flambe en se payant un joli voyage fait un chèque de plus de 9 500 € que Pallau. Pour la dédommager, son assureur lui brûlé sa voiture sur un terrain vague près de

A MALADIE DE LA CARTE BLEI



Florence De Prato, l'avocate de Christelle

PAULINE LE FLOCH

"Il semble que la militaire que vous étiez, représentante de l'ordre public, a quelque peu mordu la ligne continue".

Vendredi 20, c'est ainsi que Jean-Pierre ·Bandiéra, président du tribunal correctionnel de Nîmes, ouvre le procès de Christelle, ancienne gendarme de la brigade de Marguerittes. Un corp pulpeux, des cheveux bruns fraîchement lissés, de grands yeux bleus décorés de cils interminables, la dame -40 ans, mais qui n'en fait pas plus de 30-comparaît pour escroquerie et abus de confiance. L'ex-gendarmette est soupconnée d'avoir escroqué quelques-uns de ses amis en leur volant de l'argent ou en se servant de leur numéro de carte bleue et sa compagnie d'assurance en brûlant elle-même sa voiture -un 4X4 de luxe acheté à crédit-pour récupérer un peu d'argent.

"Près de 78 000 € à l'un, 10 000 € à une autre et plus de 9 000 € à votre compagnie d'assurance en quatre ans, que faisiez-vous de tout cet argent?", interroge le magistrat. Devant ses juges, et à moins d'un mètre de ses victimes, Christelle baisse la tête et plaide la pathologie : "rien de particulier, j'ai jeté cet argent par les fenêtres. J'achetais des vêtements, des bijoux, une belle voiture, tout ce qui me faisait envie. J'ai la maladie de la carte bleue".

A Serge, un ami, elle emprunte près de 78 000 €. "J'étais fou amoureux d'elle, explique cet homme grand, mince, plutôt beau garçon. Elle m'a fait croire qu'elle allait quitter son compagnon et venir me rejoindre à Toulouse, que nous allions vivre ensemble. Je l'ai crue". Pendant quatre ans, de 2004 à 2008, Serge lui prête de l'argent sans compter. "Elle n'avait qu'à demander, je la trouvais tellement belle et intelligente. J'étais fou d'elle", se souvient le

plus tard, Christelle le poursuit devant le tribunal d'Instance de Nîmes et lui réclame les 21000 € qu'il ne lui doit pourtant pas. "Elle s'est introduite chez moi pour voler la fausse reconnaissance de dette afin de l'utiliser contre moi", raconte Serge. Au passage, la belle en profite pour faire main basse sur 320 € qu'il tient rangés dans un tiroir "une avance sur mon salaire consentie par mon supérieur à la gendarmerie, raconte Serge, des sanglots dans la voix. Cet argent, c'était pour me nourir. Elle m'avait ruiné, pour manger, je faisais les poubelles". Tout amoureux qu'il est, Serge n'a d'autre solution que de déposer plainte contre elle en mai 2008.

Voiture

En 2007, quand Serge est à sec, Christelle trouve une solution pour, selon ses termes à l'audience, se "refaire un peu de trésorerie". La gendarmette dépose plainte et prétend s'être fait agresser et voler son 4X4 de luxe. "Vous êtes allée jusqu'à décrire vos agresseurs comme étant grands, l'un de type maghrébin et l'autre noir. Vous n'avez pas honte?", s'indigne la viceprocureur Pascal Pallau. En réalité, Christelle a brûlé sa voiture sur un terrain vague près de Toulouse."Trois semaines avant la fin de la garantie, comme par hasard", remarque Pascale Pallau. Pour la dédommager, son assureur lui fait un chèque de plus de 9 500 € que Christelle flambe en se payant un joli voyage. Enfin à Lucie, sa meilleure amie, Christelle emprunte de l'argent. "Près de 10 000 €, affirme Lucie. Je l'adorais. Moi j'avais quelques sous de côté alors je lui ai tout donné". Jusqu'à ses numéros de carte bleue dont Christelle se sert pour payer ses factures.

Pour Florence De Prato, l'avocate de Christelle, "cette femme est malade. Malade comme le sont les joueurs de casino. Il lui fallait toujours plus d'argent et, pour parvenir à ses fins, elle

Tentative d'assassinat: sous le sceau de la misère

Assises | Christophe Bachevalier, 35 ans, est accusé d'avoir poignardé le nouveau compagnon de son ex-femme.

a jalousie, l'alcool, le ressentiment ont germé longuement dans l'esprit de l'accusé avant qu'il ne poignarde à cinq reprises le nouveau compagnon de sa femme dans un appartement de La Grand-Combe mars 2012. Lundi, ce Nîmois comparaissait devant la cour d'assises du Gard pour tentative d'assassinat. Dans le box Christophe Bachevalier faisait face à son ancienne compagne et à celui qu'il considère comme son rival amoureux. Regards noirs vaguement échangés. Jambes parfois tremblantes, blouson Lacoste, T-shirt noir, lunettes, il écoute le portrait de sa vie se dessiner à mesure que les témoins se succèdent à la barre. Un portrait marqué par l'alcoolisme, le sien (et celui de ses parents) qui le conduira à vivre une enfance et une vie de famille complètement éclatées.

Un récit à la Zola

Sur le visage des jurés, on lira sans difficultés à quel point cette affaire est marquée par la misère. Une misère noire même. D'ailleurs, à certains moments du procès, l'environnement de cet homme est comparable aux récits de Zola dans son roman L'Assommoir tellement alcool et pauvreté suintent des pages de la procédure retraçant la vie de l'accusé. Son père et sa mère buvaient. «Il y avait tout le temps une bouteille de pastis sur la table», dira un témoin. Dans son propre foyer familial, décrit comme un taudis, l'alcool, aussi, est omniprésent. Son rôle de père? Certains disent qu'il aimait ses enfants même s'il n'était pas un père modèle. Loin s'en faut, «il jouait à la console où allait picoler avec ses potes ». Le couple, selon des témoins, fume joint sur joint. Des proches viennent aussi dire que sa compagne lui en faisait voir de toutes les couleurs... D'autres évoquent aussi des pratiques échangistes (contestés par l'accusé comme par l'ex-femme). Ses quatre enfants? Ils étaient «aimés» mais laissés parfois à l'abandon. «Il allait les chercher à l'école (...) Il pouvait être affectueux et doux mais aussi brute et méchant. » Quant à l'hygiène des petits? «Les couches des gosses débordaient» et il fallait dire aux parents « de les changer», noteront plusieurs témoins. Misère noire, misère profonde, misère sociale, misère des sentiments,



■ Les avocates de la défense plaideront ce mardi après-midi.

Photo WILLIAM TRUFFY

misère intellectuelle, lundi, le tableau était complet.

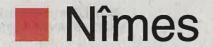
«C'était un petit chien, il aboyait tout le temps mais ne mordait pas » Le frère de l'accusé

Le jeune frère de l'accusé ne comprend pas ce déchaînement de violence. «Impensable. Mon frère, c'était un petit chien, il aboyait tout le temps mais ne mordait pas. Cette fois-là, il a mordu. » Un ami de Christophe Bachevalier confirme qu'au domicile du couple, «c'était le chaos». Il ne manquera pas de souligner le comportement contestable de l'ancienne compagne oscillant entre légèreté coupable et oisiveté. Un autre ami de la famille surnommé "tonton" (condamné pour avoir abusé sexuellement de l'accusé, NDLR) a souligné la position centrale de l'alcool dans cette affaire.

Après avoir examiné le parcours l'accusé, le nouveau compagnon, grièvement blessé, est venu raconter comment il avait été poignardé. «Subitement, j'ai entendu la porte claquer. À deux reprises, il a donné des coups de couteau. Je suis tombé deux fois dans les pommes dans l'ambulance avant de partir en hélicoptère. Je lui en veux, il a gâché ma vie.»

De son côté, le gendarme qui a mené l'enquête a estimé que le projet criminel de Christophe Bachevalier était mûrement réfléchi, expliquant qu'il avait mis plus d'une heure pour prendre le train pour aller à La Grand-Combe avec un changement à Alès, avant de se cacher dans l'immeuble et de bondir dans l'appartement le moment venu et de fondre sur son rival et enfin de lui porter cinq coups de couteau. Pour le médecin légiste, le docteur Mounir Benslima, le jeune homme aurait pu y rester. Les blessures étaient « gravissimes ». Il a également indiqué que le blessé avait dû être transfusé avec près de quatre litres de sang tellement il en avait perdu. La jeune fille (elle avait 16 ans en 2012) qui a prévenu les secours et tenté de limiter l'hémorragie du malheureux a reçu les félicitations de la présidente Geneviève Perrin et de l'avocate générale Bénédicte Bertrand. Toutes deux ont souligné son civisme et sa réactivité. Ce mardi, l'audience se poursuit avec l'examen des faits. Le verdict est attendu dans la soirée.

HOCINE ROUAGDIA hrouagdia@midilibre.com



Saint-Siffret : un meurtre entre copains de bar

Cour d'assises du Gard | L'accusé n'aurait pas supporté des propos déplacés à propos de Christelle, l'amour de sa vie.

e dernier coup de fil passé par Pierre Cayet, 53 ans, date du 3 juillet 2012, vers 17 h 25, près de Saint-Quentin-la-Poterie. Le même jour, dans la soirée, son véhicule est incendié derrière la cave coopérative de Saint-Siffret, pas très loin d'un terrain où Pascal Chazel habite dans une caravane. Plus d'un mois plus tard - le 21 août - le cadavre de Pierre Cayet, père de deux enfants, est retrouvé par les gendarmes de Bagnols-sur-Cèze, enfoui, recouvert de broussailles et de chaux à Saint-Siffret, sur le terrain occupé par Pascal Chazel. Accusé de meurtre, celui-ci comparaît depuis ce lundi devant la cour d'assises du Gard.

Pascal Chazel et la victime se connaissent depuis 2004. L'accusé a hébergé la victime une première fois chez lui. Puis quelques jours avant sa mort, celle-ci, en panne de logement, a planté sa tente sur le terrain de Pascal. Mais les relations entre ces deux habitués des bars d'Uzès se sont détériorées. Une première altercation violente les oppose dans un appartement dans cette même ville. Pascal Chazel reproche à Pierre des propos déplacés à propos de Christelle, l'amour de sa vie. La jeune femme est décédée dans un squat en 1996.

«C'est un beau jour pour mourir »

La victime, Pierre Cayet, est un coureur de jupons, un homme volage, séducteur, joyeux, ayant mené une vie aventureuse, décrivent ses proches. Un homme souvent ivre, consommateur de cannabis, pouvant aussi être brutal - il a été condamné pour des violences conjuga-



■ M^e Florence De Prato et Marine Santimaria défendent Pascal Chazel, jugé pour meurtre. C.R.

les. Le 3 juillet, Pascal Chazel donne rendez-vous à Pierre Cayet sur son terrain, à Saint-Siffret. Il assure avoir été acheté des bières avec Pierre, dans un supermarché. Sur le terrain, une bagarre aurait alors éclaté. L'accusé frappe la victime de plusieurs coups de couteau. Pendant que Pierre Cayet agonise, il lui demande de regarder le ciel et déclare: « C'est un beau jour pour mourir. » Allusion à des propos tenus par la victime quelques jours plus tôt.

Pascal Chazel a reconnu le meurtre de Pierre Cayet. Dans le box des accusés, l'accusé, défendu par Mes Florence De Prato et Marine Santimaria, ne bronche pas et suit attentivement les débats. Il a un lourd passif de toxicomane. L'expert psychiatre a retenu, au moment des faits, un trouble psychique ayant alterné son discernement. Il a constaté une personnalité de type borderline, associée à une problématique addictive à des produits stupéfiants.

«Pour Pierre Cayet, j'ai perdu toute raison», a déclaré Pascal Chazel, lundi soir. Les débats doivent se poursuivre ce mardi.

CATHY ROCHER crocher@midilibre.com

Dépendant aux drogues depuis ses 13 ans

Pascal Chazel, 43 ans, est accro aux produits stupéfiants depuis l'âge de 13 ans. Soit 30 ans de toxicomanie. Il a débuté avec de l'éther, est passé par le cannabis, l'héroïne, le LSD, les amphétamines... L'accusé est issu d'une famille aimante et équilibrée. Son père est cadre au CEA (commissariat à l'énergie atomique) et sa mère est institutrice. Au collège, tout déraille. Pascal est déjà addict aux drogues. Ses proches n'ont rien compris, ou trop tard. « Mon fils est

mère qui a témoigné lundi. Pascal redouble sa troisième, rejoint le lycée technique de Bagnols-sur-Cèze. À 17 ans, il rejoint Christelle, une jeune femme plus âgée que lui, ancrée déjà dans la toxicomanie. Le couple vit dans des squats. Les parents du jene homme les hébergent. Pascal et Christelle fuient dans le nord de la France puis dans le sud-ouest. Pascal fait la manche à Toulouse. «Il s'est épris d'une jeune femme, Christ elle, qui fut son grand amour et son grand

mauvaise direction... C'est un garçon très influençable. Mon fils a 43 ans. Sa vie est depuis longtemps condamnée. Il est croyant et sa croix est lourde à porter. » À la mort de Christelle, ses parents récupèrent Pascal qui vit chez eux. Il tente un nouveau départ, une formation, mais replonge dans la drogue. Pascal Chazel est aujourd'hui un homme amoindri physiquement - il a pris une trentaine de kilos en prison et est atteint d'une l'hépatite C - psychologiquement et